

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

042-244200895-20221027-22_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n°22-10-05

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	34
■ Quorum	:	18
■ Date de la convocation	:	19 octobre 2022

Objet : Environnement - Déchets ménagers : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour 2021

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL), Mme Franceline COMAS, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Stéphane TARIN) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (Pouvoir de Mme Martine MAZOYER) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX), M. Stéphane TARIN (Pouvoir à Mme Agnès VORON), Mme Martine JAROUSSE -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (Pouvoir à M. Michel BOREL).

M. le conseiller délégué en charge de la gestion des déchets, rappelle qu'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service a été établi pour le service déchets pour l'année 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ce RPQS, après avoir été approuvé en assemblée délibérante doit ensuite être transmis aux communes adhérentes afin que celui-ci soit présenté en conseil municipal.

Réception par le préfet : 07/11/2022
Affichage : 08/11/2022

Le RPQS regroupe les indicateurs techniques et financiers suivants :

- caractérisation technique du service,
- tarifications et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- prospectives et investissements.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le RPQS du service déchets pour 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service déchets pour 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX